

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **Fédération française de football**
Représentée par son président, Monsieur Noël LE GRAET
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2016** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **800 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (800 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 1 009 800€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

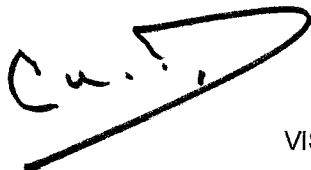
Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **14 OCT. 2016**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE FOOTBALL

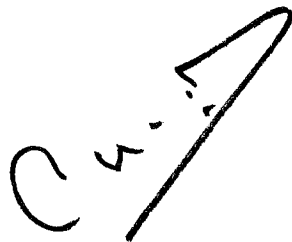


p/ LA DIRECTRICE DES SPORTS
Pour la directrice des sports
L'adjoite à la directrice des sports,
Chef de service
Claudie SAGNAC

WISE LE 11/10/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2191338570

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

A handwritten signature or set of initials, possibly 'C. A.', written in black ink. The signature is slanted and consists of a large 'C' followed by a smaller 'A' and a long, sweeping underline.

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
LUTTE CONTRE LES INCIVILITES	0 €	0 €	0 €	0 €
Action 1	0 €	0 €	0 €	0 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	0 €	0 €	0 €	0 €
FEMINISATION DU FOOTBALL	243 200 €	151 000 €	106 000 €	137 200 €
Action 1	243 200 €	151 000 €	106 000 €	137 200 €
Structuration fédérale	243 200 €	151 000 €	106 000 €	137 200 €
DEVELOPPEMENT DU FUTSAL	419 500 €	100 000 €	30 000 €	389 500 €
Action 1	419 500 €	100 000 €	30 000 €	389 500 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	419 500 €	100 000 €	30 000 €	389 500 €
SPORT SANTE	20 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €
Action 3	20 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	20 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €
PARCOURS EXCELLENCE SPORTIVE	5 809 000 €	1 350 000 €	150 000 €	5 659 000 €
Action 2	5 809 000 €	1 350 000 €	150 000 €	5 659 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	5 809 000 €	1 350 000 €	150 000 €	5 659 000 €
FOOT POUR TOUS ET PARTOUT	1 920 500 €	460 000 €	165 000 €	1 755 500 €
Action 1	1 920 500 €	460 000 €	165 000 €	1 755 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	1 000 000 €	210 000 €	53 000 €	947 000 €
Structuration fédérale	920 500 €	250 000 €	112 000 €	808 500 €
PRESENCE INTERNATIONALE	96 800 €	38 800 €	800 €	96 000 €
Action 1	96 800 €	38 800 €	800 €	96 000 €
Programmes d'échanges internationaux	96 800 €	38 800 €	800 €	96 000 €
CLASSEMENT DE LA SELECTION FEMININE A	686 000 €	100 000 €	0 €	686 000 €
Action 2	686 000 €	100 000 €	0 €	686 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	686 000 €	100 000 €	0 €	686 000 €
CLASSEMENT DES SELECTIONS FEMININES JEUNES (U17/U19)	1 297 000 €	300 000 €	210 000 €	1 087 000 €
Action 2	1 297 000 €	300 000 €	210 000 €	1 087 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 297 000 €	300 000 €	210 000 €	1 087 000 €
CLASSEMENT DES SELECTIONS MASCULINES (Espoirs, U17/U19)	1 639 000 €	250 000 €	0 €	1 639 000 €
Action 2	1 639 000 €	250 000 €	0 €	1 639 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 639 000 €	250 000 €	0 €	1 639 000 €
DEVELOPPEMENT DE L'ARBITRAGE	1 323 000 €	350 000 €	129 000 €	1 194 000 €
Action 4	1 323 000 €	350 000 €	129 000 €	1 194 000 €



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Formations fédérales	1 323 000 €	350 000 €	129 000 €	1 194 000 €
DOUBLE PROJET (sportif et reconversion)	125 000 €	105 000 €	60 000 €	65 000 €
Action 2	125 000 €	105 000 €	60 000 €	65 000 €
Aides personnalisées (AP)	55 000 €	55 000 €	55 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	70 000 €	50 000 €	5 000 €	65 000 €
FORMATION DE DIRIGEANTS	400 000 €	170 000 €	64 000 €	336 000 €
Action 4	400 000 €	170 000 €	64 000 €	336 000 €
Formations fédérales	400 000 €	170 000 €	64 000 €	336 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	793 000 €	430 000 €	150 000 €	643 000 €
Action 2	50 000 €	30 000 €	0 €	50 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	50 000 €	30 000 €	0 €	50 000 €
Action 3	743 000 €	400 000 €	150 000 €	593 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	743 000 €	400 000 €	150 000 €	593 000 €
TOTAL	14 772 000 €	3 814 800 €	1 064 800 €	13 707 200 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

55 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 009 800 €



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30066	10481	00010339001	95	EUR

CIC PARIS MARCEAU

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	3006	6104	8100	0103	3900	195
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation

CIC PARIS MARCEAU
34 AVENUE MARCEAU
75008 PARIS
Tél : 08-20-01-04-81

Titulaire du compte (Account Owner)

FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
SERVICE TRESORERIE
87 BOULEVARD DE GRENELLE
75738 PARIS CEDEX 15

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

